



L'Économie Sociale et Solidaire au service des territoires

Contribution/ mallette à outils pour les programmes Départementales en vue des élections de juin 2021

Par le Groupe thématique Économie sociale et Solidaire de la France insoumise

En nous appuyant sur les valeurs et les idées développées au sein de la France Insoumise, nous défendons une Économie sociale et Solidaire à dimension collective, émancipatrice, à finalité sociale et écologique. Nous la concevons comme un ensemble d'acteurs et d'initiatives citoyens et collectifs actifs dans la société dans l'optique du progrès et de la justice sociale pour tous.

Nous ne défendons pas une volonté de remplacer l'État dans ses missions ni compenser ces manques à travers une privatisation et encore moins de considérer l'Économie Sociale et Solidaire comme soumise à l'économie capitaliste.

Nous défendons donc une vision de développement en co-construction entre acteurs publics et privés d'intérêt général sur les territoires s'inscrivant dans une capacité d'expérimenter et pérenniser des manières d'agir et de concevoir la politique publique et le développement économique, social et environnemental de façon émancipatrice basée sur 4 principes intangibles et complémentaires :

- la concertation de l'ensemble des parties prenantes
- la représentation de toutes et tous dans les décisions
- la copropriété des outils collectifs
- La prise en compte des besoins et des aspirations des bénéficiaires, clients ou usagers et en les mettant au centre du projet collectif.

Le statut juridique ne fait pas foi, mais y contribue fortement et permet de construire des balises lisibles et identifiables ; c'est pourquoi nous reconnaissons prioritairement les associations, mutuelles, SCOP et SCIC comme les statuts juridiques à privilégier.

Dans cette optique, et pour éclairer au mieux nos collègues qui ont le courage de s'engager lors des prochains scrutins nous mettons à leurs dispositions des propositions et des actions concrètes permettant de développer et d'appuyer le développement d'une société plus inclusive et participative avec les acteurs et les outils de l'Économie Sociale et Solidaire.

« L'ESS n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au cœur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, et favorise une démocratie participative active. Les collectivités locales, actrices majeures du développement des territoires urbains et ruraux, organisatrices du dialogue de proximité avec la société civile, ont, aux côtés de l'état, un rôle fondamental afin de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires. »

Source : Déclaration commune des réseaux de collectivités locales,

Signée le 5 mars 2013 par l'ARF, l'ADF, l'AMF, l'AdCF, l'AMGVF, l'AMRF et le RTES

Départementales

Les compétences des départements s'articulent essentiellement autour de l'action sociale et de la politique de développement territorial du territoire.

À ce titre, les départements sont souvent les derniers remparts pour construire un bouclier social et écologique auprès des citoyens les plus démunis : les communes et intercommunalités en dehors des métropoles n'ayant plus les moyens d'avoir une politique réellement proactive sur ces sujets.

Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire sont souvent des acteurs locaux, voire très locaux : la politique départementale sur un certain nombre de sujets a donc de très forts impacts sur eux.

I. Co-construire et développer une forme active d'action sociale au profit de tous

Au vu des urgences sanitaires, économiques, sociales et écologiques, on ne doit plus considérer les départements comme des guichets distribuant RSA et subventions, mais des acteurs publics en capacité de développer avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire de nouvelles façons d'agir et de piloter les politiques territoriales en réponse aux besoins des habitants en ayant réellement un impact à court, moyen et long terme.

A. Pour un pilotage concerté des territoires : un lien fort, durable et équitable entre acteurs publics et privés

L'Action sociale se reposant beaucoup sur des associations ou structures privées à travers l'insertion économique et sociale, l'aide à l'enfance, lutte contre la pauvreté, aide aux personnes en situation de handicap, il nous semble essentiel de sortir de la dichotomie Action publique VS acteurs privées : nous **affirmons le statut de Société coopérative d'intérêt Collective (SCIC) comme un outil de co-pilotage de l'action publique et de démocratie locale réelle** permettant la concertation de différents types acteurs dans un objectif commun.

- A ce titre nous proposons quand cela est possible des **prises de parts sociales dans les SCIC territoriales** et ainsi s'inscrire dans une relation sur la durée pour le développement d'initiatives positives et pouvoir faire effet levier pour ces structures pour d'autres financements et assoir leur légitimité.
- En parallèle ou en complément, nous **soutenons le développement de financement structurel** et non uniquement par appel à projets permettant aux structures d'avoir de la visibilité et de sortir de l'urgence et la mise en concurrence constante pour permettre la construction d'actions pérennes pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux.
- Nous privilégions les **méthodologies d'évaluations d'impact social qualitatives et quantitatives pour évaluer l'impact des actions subventionnées**. Ces évaluations doivent être co-construites avec les acteurs et leurs bénéficiaires dans une optique de pilotage collectif et non de jugement.

B. Appuyer les dynamiques actives d'émancipation et de mise en action

- Dans une optique de soutenir les initiatives individuelles et la création de son propre emploi, nous soutenons le **développement et la création de Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) généralistes et spécialisés** comme des outils d'émancipations pour sortir de la précarisation du statut d'autoentrepreneur en leur proposant un statut de salarié et de combattre l'isolement social des entrepreneurs individuels à travers l'émulsion collective d'une structure coopérative partagée
- Nous appuyons et soutenons toutes actions de **développement d'entreprises d'insertions** permettant d'offrir des solutions pour permettre aux citoyens les plus éloignés de l'emploi de retrouver des espaces de socialisation et de travail tant que **le choix de participer pour les personnes précaires n'est pas une injonction**, mais bien un choix libre sans conséquence sur ces aides en cas de refus.
- Nous réaffirmons que **l'éducation populaire** est un outil efficace **d'émancipation individuelle et collective** pour combattre le fanatisme religieux ou idéologique, créer du sens critique à travers les échanges collectifs, la création de lien social et le développement de savoir et de connaissances citoyennes et culturelles. Il est primordial de **soutenir les réseaux d'éducation populaire dans leurs actions et leur développement territorial** pour assurer un accès à tous et toutes à la culture et aux savoirs qui sont doivent être considérées comme des **biens communs**.

C. Combattre la marchandisation du social, de la santé, de la culture et du tourisme par de grands groupes capitalistes

Aujourd'hui, force est de constater que de grands groupes capitalistes ont mis la main sur des « concessions » publiques dans les milieux de l'accueil des personnes vieillissantes ou en situation de handicap. Il semble essentiel de **sortir de ces schémas capitalistes** où la crédulité des épargnants modestes sert à financer des centres d'accueil moribond ne respectant ni les individus ni leurs aidants proches. **C'est tout le modèle qui est à remettre en cause.**

Il semble essentiel de **retrouver collectivement de la dignité** tant dans le projet d'accueil que dans les infrastructures. Le département a les compétences pour :

- Appuyer et **s'investir activement tous les projets coopératifs, associatifs ou mutualistes** permettant de proposer des parcours d'aides et de soins **respectant les individus et leurs entourages** en leur permettant d'**être actifs et décisionnaires dans les propositions et les solutions qui les concernent.**
- La meilleure solution restant aux maximums de maintenir les personnes dans leurs cercles sociaux et familiaux, il est impératif de permettre une **reconnaissance et un statut aux aidants proche bénévole** et de leur offrir des moments de répit pour éviter les effets de cascades (aidants épuisés deviennent aidés)
- Plus largement et dans l'ensemble de la société, il est nécessaire que les départements reconnaissent **plus activement et largement la contribution de l'engagement citoyen et bénévole** à l'action sociale, culturelle et écologique et offrent des solutions et cadrent pour le développer et l'appuyer.

II. Co-construire un développement territorial en réponse aux enjeux sociaux et écologiques

À travers la gestion et le renouvellement des équipements publics, les projets routiers et le soutien et le développement touristique associatif, les départements peuvent porter l'ambition de promouvoir et développer:

- **Les réseaux de transport collectifs et les modes doux**
- **Accès aux Services collectifs** pour tous: sport, lien social, accès aux services de proximité
- **Les Espaces naturels sensibles** : aménagement, entretien, préservation

Avec notamment :

- Pousser et **s'investir dans des SCIC territoriales** pour cogérer des infrastructures ou piloter des actions locales : outil de Concertation et aide aux communes, agglomérations

et communautés de communes pour tisser du lien et permettre les échanges constructifs avec les associations environnementalistes, paysans, citoyens, acteurs économiques de leur territoire

- **Le soutien aux tiers lieux** (lieux mutualisés) : accès au numérique, lieu de création de lien social, maintien de services de proximité, information et accès aux droits ; Le département peut notamment appuyer le développement en permettant l'accès à son foncier.
- **Soutien aux regroupements et gestion de filière d'acteurs** atomisés (culture, patrimoine, bois, tourisme, numérique...). Force est de constater que la diminution des fonds publics ne permet plus aux collectivités locales de gérer et piloter seul ce type d'initiatives. L'opportunité de créer dans des partenariats collectifs dans des pôles excellence territorialisés thématiques ou de filière en s'appuyant notamment sur les expériences de Pole Territoriale de Coopération Economique (PTCE) et les montages que permet la SCIC peuvent ouvrir des possibilités de revitalisation économique porter collectivement et donc maintenant des emplois locaux en mettant en avant des richesses territoriales.

III. Les actions possibles au sein de l'institution publique:

Le levier de l'achat public :

- Insertion et clause d'insertion
- Soutenir le développement de filière porté par des acteurs locaux regroupé sous forme coopérative (restauration scolaire, magasin de producteurs, ...)

Régionales

Les Régions ont des compétences clé pour permettre des actions concrètes pour faire évoluer la situation quotidienne de nos concitoyens.

A travers ses compétences économique, sociale, formations, transport, agriculture... elles peuvent pousser au-delà du bouclier social et sanitaire et mettre en place à leur échelle, une planification écologique suffisant d'ampleur pour améliorer durablement la situation quotidienne de nos concitoyens.

A travers leurs actions, elles peuvent offrir des solutions pertinentes pour développer des emplois, filières permettant de ré localiser des activités humaines, industrielles ou agricoles, assurer une souveraineté alimentaire, offrir des solutions de démocratie locale combattre la paupérisation et le chacun pour soi, assurer l'émancipation individuelle et collective tout au long de la vie.

Les acteurs de l'ESS sont souvent structurés au niveau régional à travers des fédérations ou réseaux et se trouvent être en capacité de soutenir et développer ces même politiques et sont des acteurs à privilégier pour appuyer ces politiques.

L'outil régional à mobiliser : Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Il porte sur :

- la politique d'aide aux entreprises, notamment l'immobilier d'entreprise,
- le soutien à l'innovation des entreprises,
- le soutien à l'internationalisation,
- les priorités pour l'économie sociale et solidaire, sur la base de la conférence régionale de l'économie sociale et solidaire
- l'égalité professionnelle hommes-femmes
- il peut avoir un volet agricole et un volet transfrontalier

Le SRDEII est élaboré par la Région, en concertation avec les métropoles et intercommunalités (les établissements publics de coopération intercommunale). Les EPCI doivent tenir compte des orientations du SRDEII, et ne peuvent pas élaborer leurs propres plans d'aides aux entreprises.

Au-delà du volet Economie Sociale et Solidaire, c'est dans l'ensemble de ces axes que l'on doit retrouver le objectifs de priorisation des acteurs locaux portant des dimensions collectives, émancipatrices, à finalité sociale et écologique sous forme d'entreprise de l'ESS.

En complément des éléments déjà développés dans le volet départemental d'autres leviers sont à mobiliser au niveau régional :

→ Appuyer la structuration des réseaux de l'ESS

Soutenir localement les réseaux de l'ESS dans leur mission de structuration, d'accompagnement et de développement des dynamiques et des initiatives de l'ESS.

Accompagner, soutenir et agir avec les réseaux.

La Région intervient généralement au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens qui peuvent aider un réseau de l'ESS à se structurer, à conforter ses objectifs, à appuyer ses actions, etc.

→ Soutenir la création et le développement des structures de l'ESS

Contribuer au renforcement d'un écosystème de l'accompagnement et du financement des structures de l'ESS, couvrant l'ensemble de la région et apportant une réponse à toutes les étapes de vie d'un projet.

3 manières d'agir :

1 Participer à la structuration d'une chaîne de l'accompagnement efficace et cohérente sur son territoire, en s'appuyant sur les dispositifs et acteurs en Région.

2 Co-construire des outils financiers spécifiques répondant aux besoins des structures de l'ESS.

3 Développer des aides régionales directes complémentaires pour répondre aux besoins non couverts.

→ Porter des actions de sensibilisation à l'ESS

Favoriser les actions de découverte de l'ESS, de ses valeurs, de ses principes d'actions et de ses opportunités en matière d'activités et d'emplois locaux auprès du grand public et des professionnels.

3 manières d'agir :

1 Informer et communiquer en direct en donnant de la visibilité aux initiatives locales (presse, publications, web...).

2 Cofinancer des actions de sensibilisation à l'ESS pour consommer, entreprendre ou coopérer autrement en s'appuyant sur les acteurs en région (soutien aux événements ESS, appui aux programmes de sensibilisation...).

3 Financer des études statistiques, favoriser la création et diffusion de données économiques et sociales relatives à l'ESS et à son impact positif sur le territoire (en lien avec les CRESS).

→ Encourager la coopération économique

Décloisonner l'ESS et favoriser les coopérations économiques entre tous les acteurs du territoire (ESS, économie classique, collectivités territoriales, centres de recherche, etc.) afin de démultiplier leur impact en matière de création d'activités et d'emplois locaux.

3 manières d'agir :

- 1 S'impliquer directement dans ces démarches de coopération économique (détection, appui au pilotage, mise en relation...).
- 2 Apporter une aide financière aux démarches de coopération économique en cohérence avec les dispositifs existants (dont l'appel à projets national PTCE).
- 3 Mobiliser les agences régionales de l'innovation pour accompagner les projets de coopération économique innovants (missions d'information, d'animation, de structuration).

➔ **Accompagner le développement de l'innovation sociale**

Soutenir l'émergence et l'accompagnement des projets socialement innovants afin d'encourager la création de réponses nouvelles aux besoins socio-économiques de son territoire.

3 manières d'agir :

- 1 Réaliser des travaux d'études et de recherche sur l'innovation sociale dans le cadre de dynamiques associant les collectivités territoriales, les réseaux et structures de l'ESS, les laboratoires de recherche du territoire.
- 2 Sensibiliser en interne et à l'externe pour promouvoir une vision élargie de l'innovation (organisation et participation à des événements dédiés, formations).
- 3 Déployer des dispositifs d'accompagnement ou de financement et ouvrir les dispositifs d'appui existants à l'innovation sociale.

➔ **Développer les achats socialement responsables**

Encourager l'emploi et l'insertion de personnes fragilisées sur son territoire à travers une politique d'achats responsables en direction notamment des structures de l'insertion par l'activité économique et du handicap.

Le code des marchés publics offre de nombreuses possibilités pour maximiser l'impact social de ses achats. L'une d'entre elles, la clause sociale, permet de proposer des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi.

3 manières d'agir :

- 1 Adopter un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (comme le prévoit l'article 13 de la Loi relative à l'ESS).
2. Sensibiliser en interne en nommant des référents parmi les techniciens ou, mieux encore, en créant un poste dédié.
- 3 Animer une dynamique locale en lien avec les entreprises locales et les experts territoriaux (les « facilitateurs ») de la clause sociale.

Compétences régionales :

- **Développement économique, recherche, innovation et enseignement supérieur**

AIDER directement ou indirectement (via le soutien aux têtes de réseaux et l'appui au pilotage des dispositifs d'accompagnement et instruments financiers) le développement de l'ESS et de l'innovation sociale, financer des travaux de recherche pour accompagner ce développement (ex : études sur l'impact social).

- **Aménagement du territoire et transports**

SOUTENIR le développement de plateformes favorisant l'accès à la mobilité, intégrer des clauses sociales dans les marchés liés aux grands équipements et infrastructures ferroviaires.

- **transition écologique et énergétique, économie circulaire**

ASSOCIER les structures de l'ESS dans l'élaboration des schémas de développement durable et d'économie circulaire, animer et financer des démarches expérimentales collectives (ex : démarches d'écologie industrielle), soutenir la structuration des réseaux spécialisés (ex : réseau des ressourceries).

- **emploi, formation professionnelle et apprentissage**

ASSURER une coordination régionale des actions de formation destinées aux bénévoles et salariés des structures de l'ESS, établir un fonds mutualisé pour répondre aux besoins des salariés de l'insertion par l'activité économique, développer des actions de sensibilisation à l'emploi dans l'ESS pour les jeunes, intégrer des clauses sociales dans les marchés de construction et rénovation des lycées .

- **Agriculture et alimentation**

SOUTENIR le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, contribuer à la structuration de filières de proximité et aux circuits-courts, développer la consommation des produits biologiques et locaux dans la restauration collective (ex : lycées).

- **Affaires européennes, fonds européens**

MOBILISER les programmes et fonds européens pour l'ESS, que ce soit le FSE (Fonds social européen), le FEDER (Fonds européen de développement économique et régional), le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et les programmes de coopération territoriale européenne (ex. URBACT).

- **éducation, jeunesse, culture et sports**

ENCOURAGER le développement d'initiatives solidaires portées par des jeunes, cofinancer des opérations régionales et locales d'éducation populaire, contribuer au développement de la pratique sportive pour tous, favoriser l'accès à la culture.

2 Sensibiliser en interne en nommant des référents parmi les techniciens ou, mieux encore, en créant un poste dédié.

3 Animer une dynamique locale en lien avec les entreprises locales et les experts territoriaux (les « facilitateurs ») de la clause sociale.